

## ÉTUDE DE CAS JURIDIQUE

Épreuve de spécialisation

2024

Concours Cadre de direction

*Documents autorisés :*

- ◆ *Code civil*
  - ◆ *Code de commerce*
  - ◆ *Code de la consommation*
  - ◆ *Code monétaire et financier*
- (DALLOZ ou LEXISNEXIS)

### **Cas n° 1** : (10 points)

La société Racota SA, sans être en cessation de paiement, connaît des difficultés qui ont entraîné la réunion d'une Assemblée générale extraordinaire en avril 2023 devant statuer sur la poursuite de l'activité.

À la suite de celle-ci, une demande de nomination d'un conciliateur a été déposée par le président du Conseil de surveillance, qui a proposé que Maître Ruban, l'avocat de la société jusqu'en 2022, soit désigné.

Les débiteurs de la société sont essentiellement des porteurs d'obligations, en deux tranches d'émission, et un pool de banques, qui fournit des emprunts à long terme et un fond de roulement via un crédit professionnel de trésorerie en partie revolving.

La société propose un plan de restructuration, avec la conversion d'une partie des obligations en action et la poursuite des financements bancaires avec un abandon de créance. Celui-ci est in fine rejeté.

À la suite de ce rejet, le pool bancaire décide, trois mois après, de stopper le crédit revolving, précipitant la mise en liquidation de la société dont la cessation de paiement avait entre-temps été constatée.

- Quelles sont les caractéristiques et l'intérêt d'une procédure de conciliation ?
- Le tribunal a rejeté la nomination de Me RUBAN. Pourquoi ?
- Quelles sont les règles de vote du plan de restructuration ?
- Quelles sont les conséquences de son rejet ?
- La rupture des concours par le pool bancaire vous semble-t-elle licite ?

**Cas n° 2** : (6 points)

La société GameOver anime une plateforme de jeux en ligne. Dans ce cadre, elle propose à ses adhérents d'acheter des jetons numériques utilisables pour l'achat et la revente des jeux entre eux et avec la plateforme.

La société Azone market est une « place de marché » proposant une offre grand public multiservices et multiprestataires.

GameOver souhaiterait conclure un accord avec Azone market permettant l'accès de ses utilisateurs à l'ensemble des prestations offertes par Azone, avec possibilité d'utiliser les jetons acquis chez GameOver.

GameOver interroge l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) afin de savoir si une réglementation spécifique lui est applicable aujourd'hui et en cas d'accord.

Vous préparerez une réponse argumentée après avoir identifié la nature de l'activité et le type de prestations de la société.

**Cas n° 3** : (4 points)

Sous-Reset', une banque dont le siège est à Bruxelles, souhaite ouvrir des comptes de paiement à une clientèle française.

Vous êtes interrogé sur les options juridiques qui s'offrent à elle pour le faire depuis Bruxelles ou bien Paris. Vous les citez avec leurs caractéristiques principales, sans développer.